



CLIMAT SCOLAIRE - HARCELEMENT AU COLLEGE

publié le 26/09/2016 - mis à jour le 29/09/2021

DÉFINITION :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. (source education.gouv)

Si tu es victime de pressions d'un ou plusieurs camarades,
Si tu te sens mal à l'aise au collège,

Viens nous en parler ! Si nous ne sommes pas au courant ne ne pouvons pas t'aider (tu peux en parler à la personne de ton choix... Un professeur, un assistant d'éducation, le CPE, l'infirmière, la direction...)

Tu peux consulter le site national qui parle du harcèlement (lien ci-dessous)

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.